

PA-04



**URBATERRA**  
INGÉNIERIE VRD  
PAYSAGISTE CONCEPTEUR



Département **LOIRE-ATLANTIQUE (44)**

Commune **VALLONS-DE-L'ERDRE**  
Commune déléguée de Saint-Mars-La-Jaille

Maîtrise d'ouvrage **SAS SOFIAL**

Opération **Aménagement du quartier d'habitation  
LE CLOS DE LA SERVIÈRE**

Phase **PERMIS D'AMENAGER  
MODIFICATIF N°1**

Lot **VRD, Paysage**

Echelle : 1/500 **Date : JUIN 2022**

# PA-04\_Plan de composition et de voirie

Date	Modification
08/04/2022	Lots + Assainissement
10/06/2022	PA Modificatif n°1

Nom du fichier : 21-115\_AVP\_Modif1\_Plan\_ind6\_07-06-2022.dwg

## Général

- Périimètre
- Zone comprenant l'accès imposé au lot - avec stationnement
- Surface cessible
- Cote NGF minimale à respecter pour le niveau Rez-De-Chaussée fini de la construction principale
- Mât d'éclairage (position indicative)
- Deux vues et coupes PA5

## Plantations

- Engazonnement
- Massif
- Bassin
- Haie plantée par l'aménageur
- Arbre planté

## Revêtements

- Voie principale et secondaire
- Accès à la parcelle riveraine
- Stationnement
- Aire de dépose Ordures Ménagères

## Voirie

- Fil d'eau des voiries
- 4% Pente de voirie en long et en travers
- 56.99 Cote voirie projet
- 20% Pente projet bassin

## Signalisation

- Panneau C13a Voie en impasse
- Panneau B1 Sens interdit
- Panneau C12 Circulation à sens unique
- Sens de circulation projeté
- Marquage piétonnier sur voirie

## Surfaces graphiques :

Surface des lots :	8 571 m <sup>2</sup>
Espaces verts :	1 155 m <sup>2</sup>
Voirie, accès riverain et aire de dépose OM :	1 468 m <sup>2</sup>
Stationnements (10 places) :	125 m <sup>2</sup>
<b>Total :</b>	<b>11 320 m<sup>2</sup></b>

### Surfaces graphiques données à titre indicatif

L'ensemble du projet est accessible aux personnes à mobilité réduite. La pente de voirie est variable et conforme à l'Arrêté du 15 janvier 2007 portant application du décret no 2006-1658 du 21 décembre 2006 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics. Elle est inférieure ou égale à 4% en long (ponctuellement 5 %) avec un dévers inférieur ou égale à 2%.

